



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale de l'AFELC tenu le 12 octobre 2020 à 13h00 sur Zoom

0. Procédures initiales

Proposition 0.1 : Que l'on ouvre l'Assemblée à 12:51.
Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ouverture à **12:53**

Proposition 0.2 : Que Laurence Coursol, Virginie Robert et Jacynthe Lussier assurent respectivement l'animation, la prise de note et la garde du senti de la rencontre.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition 0.3 : Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

0. Procédures initiales
 - 0.1. Ouverture
 - 0.2. Praesidium
 - 0.3. Ordre du jour
1. Entérinements
2. Élections
3. Procédures de fermeture
 - 3.1. Varia

3.2. Levée

Dûment proposée, dûment appuyée

Proposition d'amendement 0.3.1: Que l'on insère un point procédure d'élection (point 1).

Amendement irrecevable. Assemblée générale extraordinaire ne peut modifier l'ordre du jour.

De retour sur la principale 0.3 : Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

- 0. Procédures initiales
 - 0.1. Ouverture
 - 0.2. Praesidium
 - 0.3. Ordre du jour
- 1. Entérinements
- 2. Élections
- 3. Procédures de fermeture
 - 3.1. Varia
 - 3.2. Levée

ADOPTÉE À MAJORITÉ

1. Entérinements

Proposition privilégiée : Que l'on mette en dépôt le point 1 Entérinements pour le traiter après le point 2 Élection.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À MAJORITÉ

2. Élections

Proposition 2.1 : Que l'on tienne une plénière de 5 minutes sur la procédure de vote d'élection via Zoom

Dûment proposée, dûment appuyée

Début de la plénière à 13:18 - terminée à 13:22

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Proposition privilégiée : Que l'on modifie la procédure de votation afin d'utiliser la procédure de "sondage" de Zoom tout au long de l'Assemblée générale.

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Proposition 2.2 : Que l'on accepte la candidature de Julien Robitaille-Brisson au poste de responsable aux affaires administratives.

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Proposition 2.3 : Que l'on accepte la candidature de Félix Caron au poste de responsable aux affaires socioculturelles.

Dûment proposée, dûment appuyée.

Proposition privilégiée : Que l'on mette en dépôt la proposition jusqu'à la fin des autres postes en élection.

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Proposition 2.4 : Que l'on accepte la candidature de Ariane Spenard-Bourdua au poste de responsable aux communications.

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition 2.5 : Que l'on accepte la candidature de Marie-Pierre Forest-Gaudet au poste de responsable aux affaires uqamiennes.

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Proposition 2.6 : Que l'on accepte la candidature de Ugo Horel au poste de responsable aux affaires académiques.

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Reprise de la proposition 2.3 : Que l'on accepte la candidature de Félix Caron au poste de responsable aux affaires socioculturelles.

Demande de constatation du quorum à 14:15.
Le quorum n'est pas constaté.

Proposition privilégiée : Que l'on lève l'assemblée générale à 14:16.

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Procédures de fermeture

3.1. Varia

3.2. Levée

Levée de l'assemblée à **14h16**